

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2023

PLEIN EMPLOI - (N° 1786)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Après l'alinéa 65

Insérer un paragraphe ainsi rédigé :

II *ter.* – À l'article L. 846-2 du code de la sécurité sociale, les mots : « , L. 5412-1 et L. 5412-2 » sont remplacés par les mots : « et L. 5412-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.